

Vialysse sécurise ses balayeuses

by Correspondances lorraines - vendredi, septembre 12, 2014

<http://correspondances.fr/vialysse-securise-ses-balayeuses/>

Spécialiste du nettoyage des voiries, Vialysse a acquis une balayeuse d'une puissance exceptionnelle dédiée aux chantiers de travaux publics. Le nouvel équipement intègre l'ensemble des dispositifs de sécurité dont la PME florangeoise s'est fait une fierté.

Prestataire de service spécialisé dans le lavage et le balayage des parkings et voiries, Vialysse, PME de 30 salariés basée à Florange (Moselle), a mis en circulation fin 2013 une balayeuse grand format spécialement adaptée aux chantiers routiers. Doté d'une motorisation de 360 CV, l'engin dont le coût avoisine 280 000 euros est équipé de rampes lavantes et aspirantes hautes pression de 370 bar, d'une cuve de 4 000 litres d'eau et d'une cuve à déchets de 9 m³.

Vialysse a équipé cet engin d'exception de l'ensemble des dispositifs de sécurité dont elle dote progressivement son parc de 15 balayeuses. Aux équipements obligatoires, tels le bip avertisseur de recul ou le gyrophare, s'ajoutent quatre caméras braquées sur la circulation arrière, sur les côtés et à l'aplomb du véhicule. Dans la cabine, un écran tactile divisé en quatre parties donne au conducteur un aperçu immédiat de l'environnement, un simple contact permettant d'agrandir l'image. Equipée d'un système de détection des piétons, la balayeuse est bridée à 5 km en marche arrière, qu'elle soit en circulation ou en situation de travail.

En 2012, alors même qu'elle venait d'obtenir la reconduction de sa certification MASE validant le management de la sécurité, l'entreprise a été endeuillée par un accident survenu sur un chantier nocturne réalisé par l'entreprise Jean Lefèbvre sur l'autoroute A 31. Happé par une balayeuse de 17 tonnes, un intérimaire âgé de 30 ans a succombé à ses blessures. Deux ans après les faits, l'enquête sur cet accident n'est toujours pas terminée. Dans l'intervalle, Vialysse a renforcé ses recherches en matière de sécurité en partenariat avec Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et l'INRS, organisme de référence pour la prévention des risques professionnels.